



MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'ALIMENTATION

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Patrick SOLER  
Inspecteur général de l'agriculture  
Président du CHSCTM  
CGAAER  
251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

Messieurs les représentants du personnel FSU et FO  
siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion  
plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

dossier suivi par : Paul DURAND  
[paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)

**Objet** : Suite donnée à l'« Avis n° 7 concernant l'évaluation et bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT », émis lors de la réunion plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

Paris, le 13 janvier 2020

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 12 novembre 2019, vous avez formulé un *avis concernant l'évaluation et bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT*, en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011.

Je vous confirme que la qualification juridique des faits de harcèlement relève en effet de la seule compétence de l'ordre juridictionnel. Le rapport d'expertise évoque des agissements répétés, et les principales constatations établies n'ont pas été contestées par la direction de l'école. L'ENVT a élaboré un plan d'actions de prévention dont les principaux axes avaient été présentés, à l'instar de celui des autres écoles de l'enseignement supérieur agricole, lors d'un CHSCTM de 2018. L'école a engagé plusieurs actions initiées dans le cadre du projet d'établissement, en lien avec les thématiques de la qualité de vie au travail. Le plan d'actions a été actualisé compte tenu notamment des préconisations du cabinet d'audit. Le CHSCT sera bien entendu consulté afin de valider les priorités retenues, et il sera également tenu informé du suivi des actions.

Je ne manquerai pas d'informer les membres du CHSCTM de l'évolution de ce dossier.

L'Inspecteur général de l'agriculture,  
Président du CHSCTM

Patrick SOLER